

LES ARCHIVES NATIONALES, ACTRICES POTENTIELLES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.

*Agnès Magnien, directrice,
Archives nationales (France).*

Nous sentant peu familiers des activités industrielles, même quand il s'agit de celles la sphère créative, nous avons d'abord considéré avec une certaine perplexité la question de la relation entre archives et économie culturelle, posée par cette conférence de l'ICA. Cependant, il est indéniable que ces dernières années ont vu s'opérer la mise en présence des Archives nationales et des réalités économiques de leur nouvel environnement urbain. Aussi, était-il temps de poser ce sujet, sinon comme central, du moins comme méritant d'être mieux cerné.

Le ministère français de la Culture dispose, aux côtés d'une direction générale des Patrimoines dont relève le secteur des archives, d'une direction générale des Médias et des industries culturelles qui a pour mission de coordonner et d'évaluer la politique de l'État en faveur du développement du pluralisme des médias, de l'industrie publicitaire, de l'ensemble des services de communication au public par voie électronique, de l'industrie phonographique, du livre et de la lecture et de l'économie culturelle. Toutefois, ce n'est pas sous l'impulsion plus ou moins directe de notre tutelle qu'a pris forme ce phénomène. Il s'est bel et bien dessiné au gré de notre propre cheminement et de notre volonté d'ouverture.

Depuis dix ans, les Archives nationales (AN France) ont en effet engagé, pour s'adapter à la transition numérique et aux nouvelles aspirations des publics, une démarche de refondation symbolisée par la construction d'un bâtiment de grande qualité esthétique et architecturale à Pierrefitte-sur-Seine (2013). Toutefois, en s'implantant dans une zone de reconquête urbaine en banlieue nord de la capitale, elles se trouvent aussi, quoiqu'un peu fortuitement, associées à des chantiers sociaux et économiques majeurs. Le premier est celui du Grand Paris, projet gouvernemental qui, à l'horizon 2030, doit faire de l'Île-de-France une métropole attractive au plan mondial. Le second est un contrat de développement territorial de périmètre plus local, fondé sur la revalorisation d'un tissu existant d'industries culturelles.

Dans ce cadre, les archives nationales suscitent des attentes fortes. Elles intéressent pour leurs ressources informationnelles mais aussi pour leurs expertises, leur notoriété, leur portée citoyenne, leur offre de services. Identifiées comme « grand site structurant » capable de renforcer l'attractivité économique du territoire, elles sont sollicitées pour participer aux instances de gouvernance de ces chantiers, nouer des partenariats, s'investir dans des enseignements et formations aux métiers de la culture et du patrimoine, enrichir l'offre artistique, culturelle et touristique.

Nous livrons donc ici quelques premiers éléments de réflexion sur notre rôle possible dans le développement de notre territoire et de ses activités, moins de deux ans après l'ouverture au public de notre nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine.

Le nouveau site des Archives nationales et la refondation de l'institution.

La décision de construire un troisième site pour les Archives nationales (AN) a été prise par le Premier Ministre Lionel Jospin en 2001, près de trente ans après le dernier agrandissement des AN (construction de 100 km² sur le site de Fontainebleau, Unité 2). Restait à trouver la localisation de ce nouveau site.

De leur côté, les AN, fortes de leur expérience d'installation sur deux sites dont l'un, Fontainebleau, difficilement accessible pour les lecteurs et souhaitant aussi profiter de ce

projet pour valoriser et mettre à disposition de tous l'ensemble du patrimoine archivistique national, particulièrement les fonds contemporains, mirent en avant trois exigences : installer le nouveau site à proximité des centres de production des documents (donc en région parisienne), à proximité d'une station du métro parisien, à proximité, enfin, de centres de recherche et d'enseignement supérieur.

Ces trois exigences furent entendues et la découverte du terrain fut largement facilitée par la position qu'adoptèrent plusieurs collectivités. En effet, le Département de la Seine-Saint-Denis (où se trouve le canton de Pierrefitte-sur-Seine) et la communauté d'agglomération Plaine-Commune (dont est membre la commune de Pierrefitte-sur-Seine) proposèrent d'offrir le terrain pressenti à l'Etat, ce qui constitua un levier primordial pour la finalisation du projet initial. En 2004, le Président de la République Jacques Chirac annonçait la localisation du troisième site des AN sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine.

Pour ces collectivités, l'installation des Archives nationales dans leur périmètre était perçue comme l'arrivée d'un atout important à plusieurs titres :

- sur le fonds et la durée, ces collectivités ont subi de plein fouet les effets de la désindustrialisation sur l'emploi et le niveau de vie. Dans ces communes, le taux de chômage excède les 20 %, l'habitat collectif y est prédominant et l'échec scolaire plus élevé que la moyenne nationale. Les élus ont donc, depuis des années, poursuivi inlassablement les objectifs de reprise du développement économique, de créations d'emplois, d'accompagnement et de développement social, culturel et éducatif des populations en difficulté

- l'arrivée des AN est celle d'un service public, culturel, patrimonial et éducatif de l'Etat. Service public : support et acteur de la justice et de l'égalité républicaines. Culturel, patrimonial et éducatif : porteur de repères individuels et collectifs, facteur d'épanouissement. De l'Etat : un Etat présent, proche, soutenant et participant aux objectifs des collectivités

- le prestige de l'institution se reflétera sur le territoire jugé digne de la recevoir. L'image du retour des AN vers leurs racines, à savoir parfois la basilique de Saint-Denis, tombeau des rois de France est souvent mise en avant, dans d'autres cas on préfère faire référence à la Révolution française, créatrice de l'institution, et à la pertinence de sa devise qui doit toujours nous animer, « Liberté, égalité, fraternité ». C'est donc le territoire, et partant sa population qui pourraient être perçus différemment, sur le plan national et international

- la construction d'un bâtiment de 60 000 m² sera créatrice d'emplois : via les dispositifs d'insertion déjà utilisés sur ce territoire comme dans le cadre de la construction du stade de France, le chantier sera tenu d'employer des jeunes du territoire en formation dans les métiers du bâtiment ; à terme d'autres séquanais-dyonisiens pourront bénéficier de cette installation, soit par recrutement dans la Fonction publique par voie de concours compte tenu des créations de poste accompagnant le projet, soit au sein des entreprises devenues prestataires des AN

- les AN prendront leur place dans les projets de territoire, notamment dans le cadre du contrat de développement territorial entre l'Etat et Plaine-Commune (2014-2030), incluant une dimension éducative et culturelle baptisée « territoire de la culture et de la création » portée par tous les acteurs. Inscrit dans le projet dit du Grand Paris, le contrat de développement territorial, signé au printemps 2014, intègre des objectifs variés (amélioration

des déplacements, de la qualité de vie, de logement, d'emploi) dont celui du développement de la culture au profit de la cohésion sociale et de l'émancipation individuelle et collective (mise en réseau des acteurs culturels, universitaires, sociaux, éducatifs, protection du patrimoine, projets de créations artistiques dans la ville, lien avec le monde économique, développement des bibliothèques, cinémas etc.)

Il convenait donc, pour les Archives nationales, de construire ou non leur participation à ces offres de service et de partenariat. Plus largement, il s'agissait de relever le défi de cette installation au-delà du périphérique, dans une zone dite « en développement », installation décidée par l'Etat comme une forme d'avant-première du Grand Paris.

Dix ans après la décision de localisation, deux ans après l'ouverture au public, quelles réalités ?

Les équipes des Archives nationales ont très vite pris conscience que leur installation programmée sur un troisième site devait s'accompagner de plusieurs révolutions internes : une définition claire et partagée de leur projet global, une attention aux besoins identifiés des publics afin de mieux y répondre, l'inscription dans un réseau de partenariats contribuant à l'effectivité des missions de service public de l'institution. Rarement jusqu'alors, et depuis deux cents ans, une telle ouverture sur l'extérieur avait été identifiée comme un véritable besoin et une condition sine qua non de pérennité de l'institution.

Rompant avec la tradition entretenue d'une institution fermée voire secrète, les AN ont élaboré un nouveau projet scientifique, culturel et éducatif. Trois lignes directrices : porter l'attention sur l'ensemble de la production documentaire, y compris contemporaine et numérique, répondre aux besoins des publics en facilitant l'accès aux ressources, construire des collaborations avec les partenaires locaux, éducatifs, scientifiques et de recherche : autrement dit l'ouverture.

Le nouvel organigramme et la répartition des fonds entre les trois sites s'appuient sur ces orientations : des archives au plus près des lecteurs, des sites fonctionnant en réseau et non plus comme des entités indépendantes.

Tandis qu'en juin 2011 les jardins du site parisien étaient enfin ouverts au public et offraient aux promeneurs un havre de calme et de bien-être en plein cœur de Paris, l'architecture de Massimiliano Fuksas à Pierrefitte invitait à la transparence et au partage par de grands espaces lumineux et de larges baies vitrées. En janvier 2013 l'ouverture au public du site de Pierrefitte s'accompagnait de quinze journées « portes-ouvertes » rythmées par le slogan « Aux archives citoyens » au cours desquelles les AN proposèrent à 5000 visiteurs visites des espaces « interdits », exposition sur le territoire d'accueil, performances artistiques.

Dans le domaine des politiques éducatives, au-delà de l'installation du service éducatif des AN sur le site de Pierrefitte en mars 2013, doublant ainsi les activités parisiennes du service, les rencontres avec les interlocuteurs tant des collectivités (notamment le Département de la Seine-Saint-Denis auteur d'un projet éducatif départementale pour les collégiens) que de l'Etat (Rectorat de Créteil) ont abouti à la signature d'une convention avec le Département et à l'écriture en cours d'une autre avec le Rectorat : formation des enseignants, inscription dans les démarches et parcours éducatifs, mise à disposition d'outils et de ressources, accueil de stagiaires en sont les lignes directrices.

Dans le domaine scientifique, le voisinage avec l'université Paris 8 et le partenariat au sein des grands projets d'investissement d'avenir (Labex, Idefi, Idex etc.), l'association au projet du Campus Condorcet, cité des humanités numériques en sciences sociales, destiné à s'installer à quelques kilomètres dès 2018, ont permis aux AN de poursuivre leur insertion dans le nouveau paysage universitaire et de recherche français, au-delà des frontières du Paris intra-muros, au-delà des collaborations existantes en histoire médiévale et moderne. Projets de MOOC, élargissement des disciplines, participation aux formations des master, telles sont les orientations pour les années à venir, initiées grâce à l'installation à Pierrefitte et parvenant peu à peu à irriguer les sites de Paris et Fontainebleau.

Dans le domaine économique et social, les collaborations en sont à leur début. Si le chantier de construction, tout comme le recours à certains prestataires ont bien créé de l'emploi local, si quelques collaborateurs nouvellement recrutés sont issus du territoire, force est de constater que l'impact économique de l'installation à Pierrefitte reste limité, ce qui était à prévoir. Les collaborations avec les acteurs sociaux (services sociaux, maisons d'accueil, associations) sont encore à développer, en s'appuyant sur ce que les AN ont à offrir en matière de transmission de repères, de sensibilisation à la découverte du territoire et à l'histoire nationale.

Dans le domaine artistique et culturel, les premiers acteurs rencontrés ont tout de suite témoigné de leur intérêt, voire de leur enthousiasme à travailler avec les AN : intérêt pour la présence d'un tel service public, pour l'architecture des lieux offrant des espaces adaptés aux performances, intérêt pour les missions des AN et leurs inépuisables ressources documentaires. Tous ont été force de propositions pour un travail de création sur l'écriture, sur les migrations, sur l'ère industrielles, les lieux, les corps, la mémoire... Entre partage et création, citoyenneté et histoire, éducation et recherche, nombreuses peuvent être les occasions de construction collective sur la durée et en profondeur. Et les AN restent bien à leur place, dans le cadre de leurs missions.

Aujourd'hui nombres d'échéances ont été franchies : rédaction du Projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016, adoption de l'organigramme, installation des 300 agents à Pierrefitte, nouvelle répartition des fonds, déménagement de 200 km d'archives, ouverture au public du site de Pierrefitte, mise en production du nouveau système d'information archivistique, refonte du site internet. Après la réussite de toutes ces révolutions et le passage à un quotidien plus tranquille, le risque existe de voir revenir d'anciennes habitudes de repli sur soi, de cloisonnement. Heureusement, les AN ne sont plus seules : le développement à venir sera fonction de la capacité des AN à satisfaire, dans le cadre de leurs missions, les sollicitations des nombreux partenaires maintenant plus que jamais attirés par cette institution démocratique et citoyenne mise au jour.

Deux très bons signes : les AN ont participé à la création de l'association Marais Culture + qui fédère les initiatives des lieux culturels situés dans ce quartier historique de Paris ; à Fontainebleau, l'exposition de rentrée prendra place dans le théâtre municipal de Fontainebleau. Le travail en réseau, l'envie de partager ont de beaux jours devant eux tant que les AN revendiqueront et feront la démonstration de leur inscription dans le monde actuel.